

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 à 18 h 30**  
**Mairie - Salle du Conseil**

**N° DCA2022-10-19/04**

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;  
Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR –  
Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;  
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Estelle MORAND – Etienne RIFFAULT ;  
Jean LACOMBE.

Excusés avec procuration : Marc LOCATELLI (procuration à Claude THABUIS) ;  
Sandrine HUVENNE (procuration à Sandrine BUISSON) – Béatrice MONTANT (procuration à Bénédicte  
ESPINASSE) – Lucienne THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : dix-sept

### **Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2/2022 DU CCAS**

Il est nécessaire d'augmenter les crédits du chapitre budgétaire 012 Charges de personnel de 44 088,35 € du fait de l'augmentation de 3.5% de l'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet dernier.

Une provision pour créance douteuse est constituée à hauteur de 259 € (voir délibération présentée à ce même conseil d'administration).

Le total des nouvelles dépenses de fonctionnement est équilibré par une augmentation de la subvention communale de 44 347,35 €.

Il n'y a aucune modification sur la section d'investissement du budget.

La décision modificative n°2 du budget 2022 s'équilibre de la manière suivante :

CCAS	Budget actuel	Décision Modificative	Total
Section de fonctionnement	2 289 856,45	44 347,35	2 434 203,80
Section d'investissement	115 234,34	0,00	115 234,34

Le Conseil d'administration est appelé à délibérer afin d'approuver la décision modificative n°2 du budget 2022 du CCAS.

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications et en avoir délibéré,**

- **APPROUVE à l'unanimité** la décision modificative N° 2 du budget 2022 du CCAS.

Ainsi fait et délibéré,  
La Roche-sur-Foron, le 19 octobre 2022

Le Président,  
Pierrick DUCIMETIERE

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-préfecture  
de Bonneville le **26 OCT. 2022**  
Publié le **26 OCT. 2022**  
Notifié le  
Le Président,  
Pierrick DUCIMETIERE

